



GROUPE
TERRES DU SUD
— G3S PROVENCE —
AMÉNAGEUR - PROMOTEUR

k.p
KAHN & PERDREAU
architectes urbanistes

DEMANDE DE PERMIS D'AMENAGER

Département du Vaucluse
Commune d'AVIGNON
Lieu-dit "Montfavel"

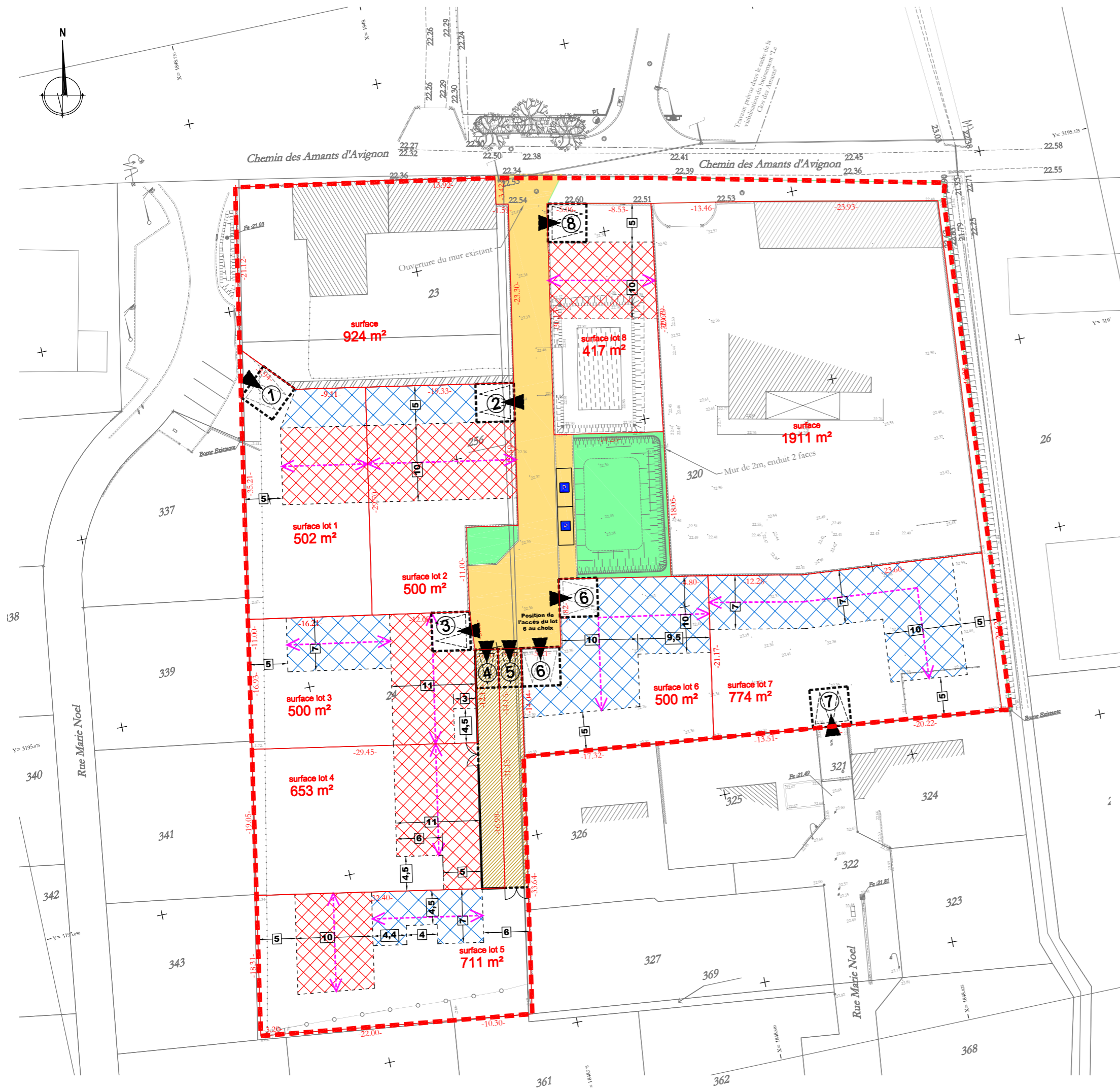
Lotissement "Le Clos des Amants" II
Parcelles EM 23-24-256-320

PA 10b | indice B PLAN REGLEMENTAIRE | EMPRISES CONSTRUCTIBLES

Echelle 1:500ème
Octobre 2020



Plan établi sur la base du projet de division levé et dressé par la SARL CHIVAS Géomètre Expert.
La planimétrie est rattachée au système de référence géodésique RGF 93 CC44.
L'altimétrie est rattachée au nivellement général de la France (NGF).
Les limites sont opposables au tiers tant qu'elles n'ont pas fait l'objet d'un bornage contradictoire.



LEGENDE

- Limite périmétrique du projet d'aménagement
- Limite de lots
- Voirie en clapissette
- Espace vert
- PPNC | parking privatif non clos
couverture ou treille d'ombrage autorisés
- Parties des lots privés 4 et 5 non clôturées
- Implantation obligatoire des clôtures et des portails
- Limite d'emprise constructible
- Emprise constructible en rez-de-chaussée plus un étage
(non applicable au bassin des piscines pouvant s'implanter à 5m
des limites périphériques du lotissement et 1m des limites
séparatives entre lots)
- Emprise constructible en rez-de-chaussée seulement
(non applicable au bassin des piscines pouvant s'implanter à 5m
des limites périphériques du lotissement et 1m des limites
séparatives entre lots)
- Cotation des emprises constructibles
- Sens obligatoire d'orientation des façades